ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

SAINT-BONIFACE, MANITOBA, CANADA

104-01931/

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

BDO Dunwoody LLP
Chartered Accountants
and Consultants

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

Table des matières

Rapports sur les états financiers consolidés

Rapport annuel	1
Rapport de la direction	14
Rapport des vérificateurs	15

États financiers consolidés

Bilan	16
État des résultats	17
État de l'évolution des soldes de fonds	18
État des flux de trésorerie	19
Notes afférentes aux états financiers consolidés	20
Cédule détaillée du bilan par fonds	30
Cédule détaillée des résultats par fonds	31
Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale	32

Collège de Saint-Boniface
Commentaire financier

Préambule

C'est la première année que le Collège de Saint-Boniface présente des observations écrites sur ses états financiers annuels vérifiés. Le format des états financiers et les notes afférentes à ceux-ci ont été modifiés pour améliorer l'information communiquée au public. De plus, l'une des approches relatives à la comptabilité du Collège, soit les contributions reportées, a subi des modifications. Le Bureau des gouverneurs souscrit de façon enthousiaste aux recommandations faites par le vérificateur général du Manitoba dans son rapport de 2002-2003 sur l'examen du Collège, selon lesquelles celui-ci doit revoir ses exigences en matière de communication de l'information financière et modifier ses méthodes comptables.

Les états financiers annuels des universités et des collèges du Canada se conforment habituellement aux principes généralement reconnus de comptabilité (PGRC) pour les organismes sans but lucratif. Étant donné que les PGRC dictent des paramètres de présentation des rapports qui sont rarement utilisés aux fins de la budgétisation dans le secteur des établissements postsecondaires, le Collège, comme la plupart des autres universités, n'a pas, par le passé, accordé à ses états financiers annuels vérifiés l'importance qui leur est généralement accordée dans le secteur privé. Un inconvénient majeur des PGRC pour les organismes sans but lucratif découle du fait que ceux-ci permettent l'utilisation de plus d'un type de format, ce qui crée des difficultés lorsqu'on tente de comparer des organismes.

Néanmoins, le Collège a déjà pris certaines dispositions pour rendre ses états financiers annuels plus accessibles au public. À mesure que la Commission des standards en comptabilité du Canada apportera des modifications aux PGRC pour les organismes sans but lucratif, des améliorations seront apportées à cet égard dans les années à venir.

Introduction

Fondé en 1818, incorporé en 1871, et affilié à l'Université du Manitoba, le Collège, le plus ancien établissement postsecondaire de l'Ouest canadien, représente le fait français à l'extérieur du Québec comme l'un des éléments fondamentaux du Canada.

Le Collège est le plus vieil établissement postsecondaire francophone à l'ouest du Québec. Guidé par son histoire et conscient de son rôle prépondérant au sein de la communauté francophone du Manitoba, le Collège offre des programmes universitaires et de la formation de la plus haute qualité, tout en faisant la promotion de la culture francophone.

Au Collège, la programmation académique est offerte par les facultés universitaires, l'École technique et professionnelle ainsi que la Division de l'éducation permanente. Environ 150 professeurs et membres du personnel de soutien fournissent par l'entremise de ces trois unités une formation postsecondaire de qualité aux francophones du Manitoba ainsi qu'aux anglophones et

aux allophones désireux et capables de s'en prévaloir, dans un milieu francophone, sans devoir quitter la province. Le français est une des langues officielles du Manitoba, et la programmation offerte au Collège permet justement à ses étudiants et étudiantes de se préparer pour jouer des rôles de leadership dans la société moderne et diversifiée que sont le Manitoba et le Canada.

Le Collège reçoit du financement des gouvernements provincial et fédéral. Ce financement a permis au Collège de répondre à la demande de nouveaux programmes et d'une croissance substantielle dans ses inscriptions au cours des cinq dernières années, et ce, particulièrement dans les domaines de l'administration des affaires, des sciences infirmières, de l'éducation et des communications multimédias, du tourisme et des études canadiennes. Le Collège offre les programmes de baccalauréat en arts, en sciences, en éducation et en administration des affaires, ainsi que les programmes de maîtrise en éducation et en études canadiennes. Un nombre considérable des diplômés du Collège poursuivent leurs études aux niveaux de deuxième et de troisième cycle ainsi que dans les facultés professionnelles ailleurs. Cela fait en sorte que plusieurs des médecins, des dentistes, des ingénieurs, des scientifiques, des enseignants et enseignantes, des avocats et avocates, des fonctionnaires et des comptables bilingues du Manitoba sont passés par le Collège pour y acquérir au moins une partie de leur formation.

L'École technique et professionnelle du Collège, pour sa part, offre huit programmes dans divers domaines comprenant l'administration des affaires, les communications multimédias et les sciences infirmières. La Division de l'éducation permanente, de son côté, fonctionne depuis 1977. Elle offre des services éducatifs variés et de la formation à environ 3 500 apprenants et apprenantes chaque année. L'École technique et professionnelle et la Division de l'éducation permanente desservent les intérêts de la communauté des affaires et répond aux besoins du grand public.

Le secteur universitaire et l'École technique et professionnelle comptent environ 1 000 étudiants et étudiantes en équivalence plein temps. Parmi ceux-ci se retrouvent des personnes provenant de la France, du Sénégal et de divers autres pays étrangers. Celles-ci interagissent avec les étudiantes et étudiants canadiens, contribuant ainsi à bonifier l'expérience éducative en élargissant les horizons de chacun et de chacune. La présence des effectifs internationaux contribue d'une belle façon au développement équilibré de tous nos diplômés qui apportent cette richesse avec eux au profit de l'économie du Manitoba et de la société tout entière.

Le Collège a mérité le respect de ses étudiants et de ses diplômés en donnant la priorité à ses programmes et aux services aux étudiants plutôt qu'à ses procédés administratifs. Dévoué à sa mission éducative, le Collège a une administration allégée au maximum; à cet égard, l'augmentation du nombre d' inscriptions ne s'est pas traduite par une augmentation du personnel administratif.

Le Collège a connu une autre année couronnée de succès durant l'exercice financier 2002-2003, le dernier du rectorat de monsieur Paul Ruest. La nouvelle rectrice, Mme Raymonde Gagné, fera fond sur les réussites antérieures. Elle aidera le Collège à prendre de l'expansion et à relever les défis qui l'attendent, avec l'aide de ses collègues de l'administration et du Bureau des gouverneurs.

Organisation

La *Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface* a été adoptée à la législature manitobaine et fournit sa charte.

Le Collège est un établissement postsecondaire autonome affilié à l'Université du Manitoba. Ses programmes académiques sont d'abord approuvés par son Conseil de direction des études (l'équivalent d'un sénat universitaire). Ils doivent ensuite recevoir l'approbation du Sénat de l'Université du Manitoba et du Conseil de l'éducation postsecondaire du Manitoba.

Le recteur, qui se trouve à la tête de l'administration du Collège, répond au Bureau des gouverneurs. Ce dernier s'acquitte de ses responsabilités soit dans le cadre d'un comité plénier ou par l'entremise de ses trois comités permanents (le Comité exécutif, le Comité des finances et le Comité du personnel). Le Bureau envisage actuellement de créer un comité de vérification distinct; à l'heure actuelle, c'est le Comité de finances qui remplit les fonctions de vérification.

Le Bureau des gouverneurs, dont les membres proviennent de la communauté, a la responsabilité générale de s'occuper des aspects financiers et administratifs du Collège, notamment d'établir les politiques et le budget, de déléguer l'autorité de la mise en œuvre au recteur et de veiller à la surveillance des opérations.

Au 30 juin 2003, le Bureau était composé de :

Baharmand, Sacha	Association des étudiants et étudiantes	Membre
Beaudoin, Pierre	Diocèse de Saint-Boniface	Président
Campeau, Paul	Diocèse de Saint-Boniface	Membre
Charrière-Ndiaye, Pauline	Cooptée	Membre
Chartier, Richard	Société franco-manitobaine	Membre
Fontaine, René	Société franco-manitobaine	Membre
François, José	Coopté	Vice-président
Gagné, Raymonde	Membre d'office	Rectrice
Rivers, Bryan	Association des professeurs universitaires	Membre
Roch, Lisa	Association des professeurs de l'ETP	Membre
Rowe, Yvonne	Cooptée	Membre
Sabourin, Brigitte	Cooptée	Membre

Les opérations du Collège se déroulent sur deux fronts : l'académique et l'administratif. La composante académique comprend le secteur universitaire, lequel se divise en deux unités : la Faculté des arts, des sciences et de l'administration des affaires et la Faculté d'éducation. Elle comprend aussi le secteur non universitaire : l'École technique et professionnelle, la Division de l'éducation permanente et la Direction des nouveaux programmes. Du côté administratif, la Direction des services aux étudiants et aux étudiantes et l'infrastructure administrative proprement dite sont déployées comme services de soutien aux programmes académiques du Collège.

Le recteur délègue son autorité administrative aux doyens et directeurs et directrices. Le recteur, deux doyens et six directeurs et directrices veillent à la bonne marche de l'établissement sur le plan de l'administration courante. Comparé aux autres établissements postsecondaires, le Collège doit compter sur une petite équipe administrative et un personnel de soutien peu nombreux. Si la minceur de l'équipe administrative du Collège a pu être à l'origine des faiblesses en matière de politiques et de documentation relevées par le vérificateur général du Manitoba, elle a certainement épargné des millions de dollars au Collège au fil des ans.

Si le Collège devait imiter la structure administrative de bien d'autres universités et collèges, une vingtaine de nouveaux postes administratifs pourraient être créés, ce qui coûterait très cher. Les sommes épargnées sur le plan des opérations administratives ont plutôt été réaffectées aux opérations académiques et aux services étudiants ou mis de côté dans les réserves internes du Collège.

Malgré les avantages économiques et académiques qui découlent de la taille réduite de l'équipe administrative, le Bureau des gouverneurs reconnaît que la croissance et la complexité du Collège dictent qu'on accorde davantage d'attention aux questions administratives. Le Bureau des gouverneurs entend prendre des mesures à cet égard dès l'exercice financier 2003-2004.

Les contrôles internes du Collège ont largement reposé sur les épaules d'administrateurs, d'administratrices et de membres du personnel en poste de longue date et jugés dignes de confiance. Malgré les ajustements qui seront apportés pour répondre aux critiques du vérificateur général, cette confiance sera maintenue. Le Bureau et l'administration du Collège partagent le même point de vue en matière d'engagement vis-à-vis de la mission et des objectifs du Collège.

Programmes académiques

Les programmes universitaires de premier et de deuxième cycle requièrent trois à cinq années d'études à plein temps. Les programmes techniques et professionnels de l'ETP comportent des obligations également exigeantes même s'ils sont de plus courte durée. Les programmes de certificat sont d'une année complète, les programmes de diplôme de deux ans.

Les niveaux d'inscriptions sont un indicateur du succès des établissements d'enseignement postsecondaire. Alors que les autres établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba ont connu des baisses d'inscriptions attribuables à des changements de nature démographique et économique, les inscriptions au Collège ont généralement suivi une courbe ascendante dans presque tous les programmes. On prévoit que le nombre d'inscriptions ira en augmentant à mesure que le Collège élargira la gamme de ses programmes et qu'il prendra de l'expansion.

Données sur les inscriptions – Par secteur			
	1997-1998	**2001-2002**	**2002-2003**
Programme régulier			
Secteur universitaire	508	778	872
Pourcentage	82 %	81 %	82 %
École technique et professionnelle	115	188	188
Pourcentage	18 %	19 %	18 %
Programme régulier - Total	**623**	**966**	**1 060**
Pourcentage	**100 %**	**100 %**	**100 %**
Éducation permanente			
Clients francophones	695	1 736	1 915
Clients anglophones	2 433	1 794	1 789
Éducation permanente - Total	**3 128**	**3 530**	**3 704**

Au cours des cinq années se terminant le 31 mars 2003, les inscriptions ont augmenté de 70 % (9,7 % en 2002-2003). Du total des inscriptions, 82 % sont à l'universitaire et 18 % se retrouvent à l'ETP. À la Division de l'éducation permanente, les inscriptions ont augmenté de 18 % au cours des cinq années se terminant le 31 mars 2003 (5 % en 2002-2003).

Ces augmentations dans tous les secteurs sont attribuables, en partie du moins, à deux éléments : l'ajout de programmes et l'effort de recrutement visant des étudiants et des étudiantes qui, autrement, n'auraient même pas songé à fréquenter le Collège. Le nombre d'inscriptions d'étudiants internationaux et d'immigrants reçus ont connu une augmentation considérable au cours des cinq dernières années. Le nombre d'étudiantes et étudiants issus des écoles secondaires manitobaines d'immersion française ont également connu une hausse spectaculaire.

Le Collège détient actuellement la palme parmi tous les établissements postsecondaires du Manitoba, et peut-être parmi ceux de l'Ouest et du Canada, pour la proportion la plus élevée d'étudiantes et d'étudiants internationaux. De plus, la proportion d'étudiants et d'étudiantes anglophones par rapport aux francophones a augmenté considérablement en raison du nombre accru d'anglophones qui fréquentent le Collège.

Grâce à l'augmentation des inscriptions et à la diversité de plus en plus grande de sa population estudiantine, le Collège est devenu beaucoup plus cosmopolite. Cela enrichit la formation académique de tous les étudiants et étudiantes et rend le Collège plus attrayant aux yeux des professeurs que le Collège doit embaucher.

Parmi les autres facteurs qui ont contribué à la croissance des effectifs au Collège, on trouve l'ajout de programmes rendu possible grâce au Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) et à l'entente fédérale-provinciale, au gel des droits de scolarité et à la mise sur pied d'un programme de bourses par le gouvernement. L'appui du CEP a permis au Collège d'offrir le

baccalauréat en administration des affaires. Ainsi, le Collège est mieux en mesure de servir sa population étudiante et la communauté tout en rendant un précieux service aux entreprises et au secteur public, là où l'on recherche des diplômés bilingues.

L'entente a également permis de créer et d'offrir le diplôme en multimédia appuyé d'un centre multimédia à la fine pointe de la technologie. En outre, c'est à l'entente fédérale-provinciale qu'il faut attribuer la possibilité accordée au Collège d'explorer les technologies au service de l'apprentissage et d'offrir la maîtrise ès arts en études canadiennes par Internet.

L'entente a également permis au Collège d'accorder un appui à sa population étudiante et d'apporter des améliorations aux programmes académiques existants ainsi qu'aux services étudiants.

L'objectif global de cette entente était d'accroître l'utilité du Collège pour l'ensemble de la société manitobaine; cet objectif est bel et bien en voie d'être atteint.

Le gel des droits de scolarité a été décrété par le gouvernement à l'automne de l'an 2000, accompagné d'une diminution initiale de 10 % la première année. Cette échelle de frais est toujours en vigueur. Le Manitoba se classe au troisième rang parmi les provinces canadiennes ayant les droits de scolarité les plus bas. Cela donne indéniablement l'occasion aux étudiants et aux étudiantes et à leurs familles de se permettre des études postsecondaires et aux jeunes d'aspirer à des carrières plus ambitieuses. La croissance économique de notre société s'ensuivra automatiquement.

Le Centre étudiant a ouvert ses portes à l'automne 2002. Entrepris en 2001, ce projet qui s'élevait à 4,829 millions de dollars, comprenait notamment la construction de salles de classe et de bureaux de professeurs. La contribution respective des gouvernements fédéral et provincial s'est élevé à 2,17 millions de dollars. Le CUSB a fourni 489 000 $, somme provenant de son fonds non grevé d'affectation. Le Centre abrite une station de radio étudiante, une cafétéria, un espace scénique, et des salles d'études dotées d'ordinateurs.

De plus, une entente conclue en 2002-2003 avec l'Université d'Ottawa permet au Collège d'offrir le baccalauréat en sciences infirmières. Après trois ans d'études, les étudiantes et les étudiants obtiennent le diplôme en sciences infirmières, décerné par le Collège (sur recommandation de l'École technique et professionnelle). Le baccalauréat en sciences infirmières exige quatre années d'études et il est décerné par l'Université d'Ottawa, sur recommandation du Collège. Tout le programme se donne au Manitoba. Ce programme contribuera à soulager le système de soins de santé du Manitoba qui est sérieusement à court d'infirmières et d'infirmiers bilingues. Jusqu'à maintenant, les inscriptions à ce programme se sont avérées encourageantes.

Opérations financières

Grâce à une budgétisation prudente, à une surveillance continuelle des dépenses et à la hausse des recettes découlant d'un nombre accru inscriptions, le Collège a enregistré, au cours de l'exercice 2002-2003, un excédent des revenus sur les dépenses avant éléments extraordinaires de 1 188 000 $, dans le fonds d'opération général. De cet excédent, la somme de 805 000 $ a été

affectée aux immobilisations, la moitié de cette somme représentant la contribution du Collège au Centre étudiant.

Le solde positif relatif aux opérations normales, c'est-à-dire 1,188 millions de dollars, a été rehaussé par un gain extraordinaire de 939 000 $, surtout attribuable à l'issue favorable d'un appel en matière d'impôts fonciers interjeté au cours des années précédentes. L'excédent des revenus par rapport aux dépenses (y compris les éléments extraordinaires) qui n'a pas été affecté aux immobilisations, soit la somme de 1 323 000 $, constitue en grande partie le fond non grevé d'affectation de 1 439 000 $ au 31 mars 2003. Ce solde sera utilisé pour couvrir une dépense relative à du personnel d'administration et de recherche qui sera engagée en 2003-2004, en réponse aux recommandations du vérificateur général.

Les subventions gouvernementales constituent environ 75 % des revenus versés au fonds d'opération général du Collège en 2002-2003. Des 12,4 millions de dollars versés en subvention par les gouvernements, 8,965 millions de dollars ont été versés par le gouvernement du Manitoba. Le reste provient du gouvernement fédéral.

Des revenus totaux de source gouvernementale, 3,6 millions de dollars ont été versés par le gouvernement du Manitoba et le gouvernement du Canada, dans une proportion de 50 % chacun (soit 1,8 millions de dollars), pour la dernière année de l'entente fédérale-provinciale de 1998-2003.

L'augmentation des droits de scolarité en 2002-2003 a été atténuée par le gel continu des droits de scolarité au Manitoba, lequel gel a été un facteur déterminant dans l'augmentation du nombre d'inscriptions. Une partie de la contribution du gouvernement du Manitoba à la programmation du Collège provient du fait que la province a exécuté son plan d'éliminer graduellement les impôts fonciers des universités. En 2002-2003, les impôts fonciers du Collège sont passés de 429 000 $ à 342 000 $. Il est clair que le gel des frais de scolarité et la suppression graduelle des impôts fonciers démontrent clairement que le gouvernement provincial comprend la valeur de l'éducation postsecondaire pour la société.

En 2002-2003, les dépenses opérationnelles du Collège ont augmenté de 10 %. Les facteurs qui contribuent à cette augmentation s'expliquent notamment par l'augmentation des effectifs reliée à l'accroissement du nombre d'inscriptions, les dispositions de la convention collective et la hausse du taux d'inflation dans l'économie générale. Les dépenses annuelles du Collège correspondent aux exigences en personnel et aux autres exigences qui permettent d'offrir des programmes d'étude satisfaisant à des normes élevées de qualité, indépendamment des niveaux d'inscriptions dans des cours particuliers.

Il est relativement coûteux d'offrir une programmation de qualité en français. La population francophone du Manitoba ne représente que 4,6 % de la population et une fraction seulement des francophones correspondent au profil démographique et géographique ainsi qu'aux paramètres d'âge que l'on associe à la fréquentation d'établissements postsecondaires. Les étudiants et étudiantes anglophones qui fréquentent le Collège proviennent presque tous des écoles manitobaines d'immersion française. La population francophone du Manitoba, pour sa part, est relativement statique, ce qui signifie qu'il ne peut en émaner qu'un bassin relativement réduit d'étudiantes et d'étudiants potentiels pour le Collège. Tout cela indique que les groupes classes

sont relativement de petite taille. Or, les programmes académiques requièrent un nombre minimum de départements (disciplines) académiques, de cours et de professeurs, indépendamment du nombre d'étudiantes et étudiants inscrits.

Typiquement, les professeurs universitaires ne se spécialisent que dans une seule discipline, et souvent dans une seule branche au sein d'une discipline. Au niveau universitaire, il est très rare qu'un professeur enseigne et fasse de la recherche dans différentes disciplines. À cet égard, le Collège doit toucher une dotation qui permette de maintenir le nombre minimum de disciplines qui se doivent d'être représentées dans sa programmation pour offrir une expérience éducative solide à sa clientèle étudiante. Les salaires et les avantages sociaux, qui constituent 70 % du budget de fonctionnement, représentent la composante la plus coûteuse et la majorité de ces coûts se rapportent directement ou indirectement à la programmation académique. Les opérations courantes requièrent un minimum de services, et le Collège tente d'offrir l'infrastructure institutionnelle requise qui lui permet de réaliser son mandat autant en enseignement et en formation qu'en recherche et en service à la communauté.

Les services de base de toute université comprennent les domaines tels que la gestion financière, les ressources humaines, l'admission et le registraire, l'orientation et le counseling, la bibliothèque, la technologie de l'information et des réseaux informatiques, l'entretien de l'édifice et la sécurité. Ce sont des services essentiels que le Collège doit maintenir et développer en dépit de sa philosophie de s'en tenir à une administration très maigre pour permettre de refiler le plus de ressources possible à sa programmation académique.

Durant l'exercice financier présentement à l'étude, le Collège en était à la quatrième année de ses conventions collectives de cinq ans conclues avec les syndicats représentant le corps professoral et le personnel de soutien. De telles conventions de longue durée donnent confiance lorsqu'il s'agit pour le Collège de planifier la croissance continue tant de ses programmes que des inscriptions. Le fait que le Collège a réussi à recruter et à retenir des professeurs / chercheurs qualifiés et efficaces est un facteur fondamental de succès. Le Collège a la chance de pouvoir compter sur un ensemble de professeurs qualifiés, dévoués à leurs étudiants et à leur discipline d'enseignement.

Le Collège a augmenté ses investissements dans les bourses de mérite et les bourses de besoin de 3 % pendant l'exercice, en plus de contribuer aussi à la mise sur pied du Centre étudiant. Comme les fonds en dotation du Collège ne suffisaient pas à générer suffisamment de revenus de placement pour satisfaire aux besoins de bourses de mérite et de besoin, une somme provenant des revenus d'opération a été utilisée à cette fin. Une partie de ces revenus provenait d'ailleurs des revenus de placement des fonds d'affectation interne, qui doivent justement servir à cette fin. Avec le temps, le Collège vise l'augmentation de son fonds en dotation pour réduire le recours aux revenus d'opération et augmenter la somme des dépenses axées sur les étudiants.

Opérations financières – Fonds de développement et fonds d'immobilisations

Les dons, les subventions et les promesses de dons ont augmenté en 2002-2003, en raison de la consolidation d'un fonds de dotation administré séparément et du fonds de développement du Collège. Si l'on tient compte de cette consolidation, les dons ont diminué d'environ 100 000 $, ce qui s'expliquerait par la compétition que se livrent les organismes en matière de collectes de fonds et laisse penser qu'il faut réaliser le plan d'élaboration d'une importante campagne de collecte de fonds.

Les revenus de placement ont chuté de 10 %, y compris la portion affectée au fonds de développement. Ce déclin a été provoqué par la diminution des taux d'intérêt sur les placements à court terme et sur les obligations. Le Collège est très conservateur en matière de placements (attitude compréhensible compte tenu des conditions du marché depuis 1997). Le fonds d'immobilisations a augmenté de 2,157 millions de dollars, augmentation qui s'explique par des subventions gouvernementales totalisant presque 3 millions de dollars, déduction faite de l'amortissement sur les immobilisations en place.

Bilan

Les actifs nets ont augmenté d'environ 5 millions de dollars, ce qui est en grande partie attribuable aux subventions versées pour la construction d'immobilisations, le gain extraordinaire porté au fonds d'opération général mentionné ci-dessus, une augmentation d'environ 650 000 $ du fond de développement et l'excédent provenant des opérations normales transféré aux fonds d'affectation interne. Le solde de 1,439 millions de dollars du fonds non grevé d'affectation représente 7 % du total du fond en question. Les fonds d'affectation interne servent à fournir un revenu et parer, le cas échéant, à diverses situations et imprévus.

Les espèces et les quasi-espèces ont augmenté de 5 % pendant l'exercice et se chiffraient à 19 379 000 $ au 31 mars 2003. Cette somme fait l'objet de placements à court terme et dans des obligations et rapporte chaque année environ 5 % d'intérêt. Les revenus d'intérêt sont versés dans le fonds de développement et le fonds d'opération général proportionnellement à leur solde respectif.

Discussion

Que le Collège jouisse d'une certaine force et d'une certaine stabilité financière, cela est très important pour le Collège et son Bureau des gouverneurs. Le Bureau a adopté une politique s'interdisant de budgétiser un déficit ou d'engager des dépenses avant d'être assuré de toucher un revenu correspondant aux dépenses envisagées. De la même façon, et dès l'exercice financier 2002-2003, le Bureau a adopté une politique établissant des réserves constituées de fonds d'affectation interne pour faire face à des situations connues ou des situations de risque contingent. Le Bureau a également transféré suffisamment de fonds de ses réserves pour établir un certain nombre de comptes d'affectation interne. La pratique antérieure était de maintenir un seul fonds d'opération et d'y retenir des réserves suffisantes pour faire face aux situations de risques connus ou contingents. Cette nouvelle approche a été adoptée pour répondre aux préoccupations soulevées par le vérificateur général du Manitoba, en ce qui a trait à la communication de renseignements par le Bureau.

La nouvelle approche se conforme tout à fait aux principes généralement reconnus en comptabilité, et elle imite l'approche adoptée par d'autres universités et collèges.

Les principaux comptes contenant les fonds d'affectation interne au 31 mars 2003 étaient constitués :

a) de fonds retenus pour contribuer à accorder des bourses de mérite et des bourses de besoin aux étudiants et aux étudiantes;
b) des fonds retenus en vue de construire une résidence étudiante;
c) des fonds retenus pour couvrir les coûts d'une campagne de financement majeure en capital;
d) des fonds mis de côté pour prévenir le risque d'un déséquilibre entre les coûts et les revenus résultant d'une réduction des subventions ou d'un déclin de tout autre revenu.

En ce qui concerne les bourses de mérite et les bourses de besoin, de façon analogue à ce qui se produit dans d'autres universités, les fonds en dotation du Collège, les fonds *Manitoba Scholarship and Bursary Funds*, et les dons annuels ne suffisent pas pour produire les bourses requises. Par conséquent, des revenus provenant des opérations générales sont requis pour effacer le déficit.

Le compte d'affectation interne de 2 millions de dollars établi pour les bourses de mérite et les bourses de besoin produit suffisamment de gains d'intérêt pour absorber environ les deux tiers du manque à gagner actuel entre les besoins annuels et le financement annuel disponible. Si le compte d'affectation interne retenu à cette fin devait pallier le manque à gagner au complet, aux taux d'intérêt courants, le compte devrait s'élever à 3 millions de dollars ou plus, plutôt qu'au montant de 2 millions de dollars.

Le compte d'affectation interne retenu aux fins de la construction d'une résidence étudiante a été établi parce que le Bureau reconnaît que le gouvernement ne fournit pas tous les fonds requis pour couvrir les coûts des projets d'investissement universitaires acceptables. Une contribution d'au moins 10 % des coûts estimés pour le projet doit être versé par l'établissement. Vu la variété de demandes sur les recettes des campagnes de financement à venir, le Bureau a jugé qu'il serait sage de mettre des fonds de côté pour couvrir la contribution qui serait requise du Collège. Actuellement, le Collège peut fournir du logement à 5 % de ses étudiants seulement et la demande à cet égard ne cesse de croître. Le fait d'avoir accès à du logement entre en ligne de compte dans la décision des étudiantes et étudiants internationaux de s'inscrire dans un établissement ou un autre.

Une campagne majeure de levée de fonds réussie entraîne des coûts considérables. Si l'on se fie aux revenus annuels habituels pour absorber ces coûts équivaudrait à risquer de devoir retrancher des programmes ou de subir un déficit; ni l'un ni l'autre de ces résultats n'étant acceptables pour le Bureau, il a préféré mettre une somme de côté en vue de financer la future campagne de collecte de fonds. La date à laquelle cette campagne serait lancée n'a pas été fixée. Auparavant, il faudra se préoccuper d'autres campagnes majeures de financement que d'autres établissements postsecondaires pourraient s'apprêter à lancer, du climat économique et d'une planification précampagne adéquate.

Le Collège ne met sur pied de nouveaux programmes qu'après avoir reçu l'assurance de subventions suffisantes, mais puisque la plupart des dépenses du Collège sont de nature fixe et puisque les subventions futures dépendent d'approbations futures, il y a toujours un risque que les dépenses continuent alors que les revenus cessent de rentrer. Cela prendrait passablement de temps pour que le Collège puisse réagir à un déclin inattendu de revenus. Pour éviter de risquer l'avenir de ses programmes, particulièrement ses programmes académiques de tronc commun, le Bureau a jugé qu'il serait sage d'établir un fonds d'affectation interne qui pourrait assurer un financement de transition contre un tel risque de déclin dans les revenus[1].

Les fonds requis pour établir les comptes d'affectation interne du Collège, proviennent, tel qu'indiqué, du solde de fonds non grevés d'affectation, c'est-à-dire de l'excédent accumulé de revenus d'opération par rapport aux dépenses d'opération depuis la fondation du Collège.

Ces fonds sont les suivants :

a) un solde initial en réserve au moment de la passation du Collège par l'Archidiocèse à la corporation laïque en 1969;
b) un paiement de 200 000 $ par la Division scolaire de Saint-Boniface au Collège lorsque la Division scolaire a dû résilier un arrangement existant selon lequel le Collège fournissait une certaine partie de la programmation aux étudiants et aux étudiantes du niveau secondaire de la Division scolaire;
c) une accumulation d'excédents annuels des revenus d'opération sur les dépenses résultant de budgétisations méticuleuses, de décisions prudentes relativement aux dépenses sur une période de plusieurs années (le Collège ne prévoit jamais de déficit à ses budgets et il évite la pratique de dépenses des ministères qui visent à épuiser les budgets vers la fin des exercices financiers);
d) un gain extraordinaire et unique découlant de l'issue favorable d'un appel en matière d'impôts fonciers;
e) du revenu de placement sur les actifs nets accumulés.

Plans d'avenir

Bien que la programmation du Collège ait connu une expansion considérable au cours des cinq années de l'entente de financement fédérale-provinciale, il reste encore beaucoup d'autres programmes à ajouter au catalogue existant pour répondre aux besoins de francophones et d'anglophones issus de l'immersion désireux d'une formation postsecondaire offerte en français.

À l'échelle du pays, on recherche des diplômés bilingues dans tous les champs d'activités sociales, économiques et professionnelles. Tant et aussi longtemps que ces lacunes ne seront pas comblées, les problèmes vont se perpétuer.

Le Collège tiendra des consultations à l'interne, avec le CEP et les gouvernement provincial et fédéral en ce qui a trait à la prochaine phase d'expansion de ses programmes. Au cours des

[1] Une liste complète des comptes et des soldes des fonds d'affectation interne se trouve aux notes des états financiers.

prochains exercices, il entend élaborer un plan stratégique pour aider ses partenaires à l'interne, ses partenaires gouvernementaux et communautaires à déterminer ses priorités en matière de programmation et ses besoins de financement.

En ce qui a trait aux plans futurs pour des investissements majeurs en capital, s'il recevait le financement requis, le Collège :

a) construirait une nouvelle résidence étudiante;
b) aménagerait des espaces additionnels pour les activités de recherche et des bureaux de professeurs;
c) aménagerait des classes supplémentaires et des classes multimédias.

L'examen du Collège effectué par le vérificateur général du Manitoba a généré une série de recommandations visant de nouveaux investissements considérables en ce qui concerne les ressources et les processus administratifs au Collège, en plus des projets mentionnés ci-dessus. Le Bureau des gouverneurs a entrepris un examen de stratégies de mise en œuvre pour donner suite aux recommandations du vérificateur général sans porter atteinte aux priorités et aux intérêts du Collège. Tous ces plans impliqueront des discussions avec le gouvernement, et une augmentation du niveau des subventions gouvernementales sera requise pour les exécuter. Par ailleurs, les discussions entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vue de renouveler l'entente conjointe fédérale-provinciale de financement spécial de 1998-2003 sont entamées.

Remerciements

Le Collège reconnaît qu'il a été bien servi par l'ensemble du corps professoral, les autres membres du personnel, ainsi que par le Bureau des gouverneurs. La gouvernance des universités se distingue de celle que l'on retrouve dans d'autres types d'organisations par la collégialité. Ainsi, les membres du Bureau, les professeurs, le personnel et les étudiants et étudiantes partagent l'ensemble des responsabilités reliées à l'offre et au soutien de la programmation académique.

Il importe de rendre hommage au travail des membres du Bureau, tous bénévoles. Les membres du Bureau représentent la communauté servie par le Collège. Celui-ci est très reconnaissant des innombrables heures que ces personnes consacrent à surveiller et à planifier les activités du Collège.

Sans le dévouement du Bureau, le Collège n'aurait jamais joui des succès qu'il a connus.

Des remerciements sincères doivent être adressés aux deux niveaux de gouvernement, le Manitoba et le Canada, ainsi qu'au Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba pour l'appui soutenu qu'ils accordent au Collège. Les deux niveaux supérieurs de gouvernement reconnaissent la valeur que représente la communauté francophone du Manitoba pour la province. Cette reconnaissance, qui se manifeste par les subventions d'opération annuelle et des projets capitaux ainsi que par la coopération reçue en matière d'approbation des projets de programmation soumis par le Collège, est très appréciée.

Enfin, au nom du Bureau des gouverneurs du Collège, nous tenons à exprimer notre vive gratitude à monsieur Paul Ruest, Ph.D., qui vient de prendre sa retraite à la fin de l'année universitaire 2002-2003, après avoir été recteur pendant vingt-deux ans et s'être dévoué au service des étudiants, du personnel et de la communauté. Pendant son mandat, les programmes du Collège, son infrastructure, ses inscriptions, ses ressources humaines, son ouverture sur le monde se sont tous transformés de façon remarquable, et ce, pour le mieux.

Le Collège peut envisager avec confiance de fournir encore davantage de programmes et de services à la communauté.

Le président du Bureau des gouverneurs,

Pierre Beaudoin

Le 29 septembre 2003

La Rectrice,

Raymonde Gagné, M.B.A.

Le 29 septembre 2003

Collège de Saint-Boniface

Responsabilité quant aux états financiers

Le Bureau du directeur des finances et des ressources humaines est responsable de préparer et de présenter les états financiers et les notes d'accompagnement. Les états financiers sont préparés en conformité avec les normes et les pratiques comptables mentionnées dans les états financiers, et sont révisés et approuvés par le Bureau des gouverneurs. Les états financiers sont examinés par BDO Dunwoody SRL, dont l'opinion est ci-incluse.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le Collège gère un système de contrôle interne pour offrir une garantie raisonnable que l'information financière pertinente et fiable est produite.

Normand Collet, MBA
Directeur des finances et des ressources humaines

Le 29 septembre 2003

BDO

BDO Dunwoody SRL
Comptables agréés
et consultants
www.bdo.ca

200, avenue Graham, 7e étage
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 4L5
Telephone/téléphone (204) 956-7200
Telefax/télécopieur (204) 926-7201

Rapport des vérificateurs

L'Assemblée législative du Manitoba
Le Bureau des gouverneurs
Collège de Saint-Boniface

Nous avons vérifié le bilan consolidé du **Collège de Saint-Boniface** au 31 mars 2003 et l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du **Collège de Saint-Boniface**. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du **Collège de Saint-Boniface** au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

BDO Dunwoody SRL

Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
le 26 septembre 2003

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Bilan

Au 31 mars	2003	2002
	000 $	000 $
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	19 378	18 622
Comptes à recevoir et autres actifs	1 863	2 025
	21 241	20 647
Immobilisations (note 4)	9 839	6 742
	31 080	27 389
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Comptes à payer et frais courus	2 655	2 503
Revenus reportés	372	657
Contributions reportées (note 5)	1 721	2 952
	4 748	6 112
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations	1 439	8 011
Affectations d'origine interne (note 12)	9 070	1 175
Investis en immobilisations	9 839	6 742
Fonds de développement	5 984	5 349
	26 332	21 277
	31 080	27 389

Approuvé par le Bureau des gouverneurs du Collège de Saint-Boniface le 29 septembre 2003.

Raymonde Gagné

Pierre Beaudoin

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
	000 $	000 $
Revenus		
Subventions - fédéral	5 245	3 519
Subventions - provincial	10 135	9 034
Droits de scolarité	2 563	2 485
Dons	772	622
Intérêts	937	1 038
Autres revenus	1 315	834
	20 967	17 532
Dépenses		
Salaires	10 349	9 321
Avantages sociaux	1 288	1 234
Matériel et autres	3 461	3 064
Services publics	286	267
Bourses et prix	449	436
Amortissement des immobilisations	808	698
Déplacements et conférences	210	183
	16 851	15 203
Excédent des revenus sur dépenses avant éléments extraordinaires	4 116	2 329
Éléments extraordinaires (note 11)	939	-
Excédent des revenus sur dépenses	5 055	2 329

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Non grevés d'affectations	Affectations d'origine interne	Investis en immobilisations	Fonds de développement	2003	2002
	000 $	000 $	000 $	000 $	000 $	000 $
Solde, au début de l'exercice, avant redressement	8 011	1 175	6 742	5 349	21 277	18 136
Redressement de l'année antérieure (note 13)	-	-	-	-	-	812
Solde révisé, au début de l'exercice	8 011	1 175	6 742	5 349	21 277	18 948
Excédent des revenus sur dépenses	2 128	-	2 157	770	5 055	2 329
Virements						
Achat d'immobilisations	(805)	-	940	(135)	-	-
Affectations d'origine interne (note 12)	(7 895)	7 895	-	-	-	-
Changement net de l'exercice	(6 572)	7 895	3 097	635	5 055	2 329
Solde, à la fin de l'exercice	1 439	9 070	9 839	5 984	26 332	21 277

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
	000 $	000 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur dépenses	5 055	2 329
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	808	698
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir et autres actifs	162	459
Comptes à payer et frais courus	152	(326)
Revenus reportés	(285)	(87)
Contributions reportées	(1 231)	(933)
	4 661	2 140
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(3 905)	(1 971)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	-
Augmentation nette des espèces et quasi-espèces	756	169
Espèces et quasi-espèces, au début de l'exercice	18 622	18 453
Espèces et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	19 378	18 622

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au 31 mars 2003

1. Énoncé de mission du Collège de Saint-Boniface (CSB)

Le CSB est un établissement d'enseignement postsecondaire qui est administré conformément à la Loi constituant en corporation le Collège de Saint-Boniface, dont les dispositions ont remplacé celles de l'Acte pour incorporer le Collège de Saint-Boniface, originalement adopté en 1871. Il relève du Conseil de l'enseignement postsecondaire. Le CSB étant affilié à l'Université du Manitoba, les certificats et diplômes qu'il délivre sont délivrés aux noms des deux établissements.

Le rôle principal du CSB est de fournir, en français, un enseignement et une formation postsecondaires qui couvrent les sphères intellectuelle, culturelle, sociale et physique du développement humain, notamment en sciences humaines, en sciences pures et en sciences sociales. Ses objectifs sont les suivants :

a) promouvoir l'enseignement supérieur au sein de la population des étudiants francophones;
b) promouvoir la culture française en procurant un milieu francophone faisant partie intégrante de la communauté francophone;
c) fournir un leadership à la communauté francophone d'aujourd'hui et de demain, en poursuivant une tradition centenaire de contribution à la culture et à l'enseignement au Canada;
d) promouvoir le fait français en tant qu'élément de base d'un Canada qui reconnaît une forme de partenariat égalitaire entre les deux nations fondatrices;
e) offrir la possibilité aux étudiants des universités anglophones et des écoles secondaires d'immersion qui maîtrisent suffisamment la langue française de poursuivre leurs études dans un milieu francophone.

Le CSB est un organisme de bienfaisance enregistré, et bénéficie à ce titre de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue à l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Sommaire des principales politiques comptables et méthodes de présentation utilisées

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Le CSB a adopté la méthode de comptabilité par fonds, et a comptabilisé les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses y relatives sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations, ainsi que les apports destinés à l'acquisition et au développement d'immobilisations, sont comptabilisés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

L'Oeuvre des Bourses du Collège de Saint-Boniface, un fonds de dotation administré par le CSB, a été consolidé avec les états financiers du CSB.

Il existe trois fonds principaux au CSB : le Fonds d'opération générale, le Fonds de développement et le Fonds des immobilisations.

Le Fonds d'opération générale couvre la prestation des programmes et les activités administratives. Il est constitué des ressources non affectées et des subventions de fonctionnement affectées. Il s'étend notamment aux opérations et activités suivantes :

- Secteur universitaire;
- École technique et professionnelle;
- Éducation permanente;
- Institut Joseph-Dubuc;
- Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest;
- Fonds administratif; qui comprend des projets spéciaux et certaines opérations administratives, soit les activités relatives à l'informatique et au centre multimédia;
- Les apports affectés à la recherche ainsi qu'à des fins particuliers autres que l'acquisition et le développement d'immobilisations;
- Les affectations d'origine interne.

Le Fonds de développement est constitué des dotations, c'est-à-dire des apports destinés par exemple aux bourses et prix pour les étudiants. Les revenus d'intérêt générés par ces ressources qui sont intégrés à l'actif du Fonds d'opération générale, sont comptabilisés dans le Fonds de développement.

Immobilisations

Les immobilisations acquises par le CSB sont comptabilisées au coût, alors que celles qui sont reçues en dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date du don. Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative, laquelle est établie comme suit :

Immeubles et améliorations	60 ans
Équipement et ameublement	10 ans
Équipement informatique et logiciels	5 ans

Les acquisitions relatives à la bibliothèque (livres, périodiques, vidéocassettes, audiocassettes, etc.) sont cataloguées et imputées à l'exercice au cours duquel ces acquisitions ont lieu. La collection de livres rares, dont la plupart constituent des dons, est inventoriée et assurée; toutefois, ces livres rares ne sont ni comptabilisés à titre d'immobilisations ni amortis. Si les acquisitions relatives à la bibliothèque étaient comptabilisées à titre d'immobilisations et amorties sur une période de dix ans, on estime que leur coût devrait être comptabilisé à environ 3 000 000 $, et que le solde non amorti serait d'environ 400 000 $. Une évaluation du coût des collections n'est pas disponible.

Le CSB reçoit quelquefois des dons en nature, mais leur valeur n'est ni comptabilisée à titre de donation, ni comptabilisée et amortie à titre d'immobilisation. La valeur des dons reçus en nature au cours des deux derniers exercices a été jugée négligeable, et la valeur de ceux qui ont été reçus antérieurement n'a pas été jugée significative non plus.

L'amortissement est comptabilisé dans le Fonds des immobilisations.

Inventaires

Les achats de fournitures sont imputés à l'exercice au cours duquel ces achats ont lieu, et la valeur des inventaires à la fin de l'exercice n'est pas comptabilisée car elle est jugée négligeable. Le CSB n'exploite pas de librairie, et ses services alimentaires sont donnés à contrat au secteur privé.

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur au marché.

Constatation des revenus

Les apports affectés au fonctionnement général sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale, à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel les dépenses visées ont été engagées ou, selon le cas, au cours duquel l'activité ou le projet visé a pris fin. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de revenus soit du Fonds de développement, soit du Fonds d'immobilisations, selon le cas.

Les apports non affectés sont comptabilisés dans le Fonds d'opération générale à titre de revenus pour l'exercice financier au cours duquel ils ont été reçus.

Les apports destinés à la dotation sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de développement. Quant aux revenus de placement générés par les ressources du Fonds de développement, peu importe que celles-ci aient été affectées ou non, ils sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds de développement. Puisque les apports au Fonds de développement sont destinés à l'attribution de bourses et prix aux étudiants et puisque les revenus de placement qu'il génère y sont directement reliés, alors le Fonds de développement est considéré comme étant totalement constitué d'affectations d'origine externe et ne peut être utilisé à aucune autre fin que pour des bourses aux étudiants.

Tous les autres revenus de placement qui ne sont pas générés par les ressources du Fonds de développement sont comptabilisés à titre de revenus du Fonds d'opération générale.

Fonds grevés d'affectations d'origine interne

Le Bureau des gouverneurs a établi des provisions pour divers besoins, situations et événements connus et imprévus. Ces provisions résultent de transferts de fonds non affectés du Fonds d'opération générale.

Chaque année, le Bureau décide de majorer ces provisions ou d'y effectuer des retraits. Une politique du Bureau régit la procédure relative à l'établissement, la majoration et la suppression de telles provisions et aux retraits qui en sont faits.

Main-d'œuvre bénévole

Des bénévoles consacrent chaque année des centaines d'heures à collaborer aux programmes et activités du CSB. Les états financiers n'en rendent pas compte car malgré la valeur considérable de ce travail bénévole, il est très difficile d'en établir la juste valeur marchande.

3. Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces sont représentées par :

	2003	2002
	000 $	000 $
Encaisse	297	88
Placements à court terme *	19 081	18 534
	19 378	18 622

* Composé de reçus de dépôt, de bons du trésor, des coupons et d'obligations d'état.

Au 31 mars 2003, la juste valeur marchande des placements à court terme était de 19 318 000 $ (18 373 000 $ au 31 mars 2002).

4. Immobilisations

			2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	000 $	000 $	000 $	000 $
Immeubles et améliorations	13 830	6 723	7 107	4 333
Équipement et ameublements	2 908	1 263	1 645	1 236
Information technologie, Équipement informatique	6 429	5 342	1 087	1 173
	23 167	13 328	9 839	6 742

5. Contributions reportées

Les contributions reportées sont constituées des apports qui ont été reçus aux fins de projets et activités particuliers, et des affectations d'origine externe qui n'ont pas encore été dépensées. Le tableau ci-dessous présente sommairement l'évolution des contributions reportées :

	2003 000 $	2002 000 $
Solde, début de l'exercice	2 952	3 885
Apports reçus	766	988
Virements au revenus	(1 997)	(1 921)
Changement net de l'exercice	(1 231)	(933)
Solde, fin de l'exercice	1 721	2 952

6. Obligations relatives aux avantages sociaux et au régime de pension des employés

Les obligations relatives aux avantages sociaux futurs, hormis le régime de pension, se rapportent à l'assurance vie et invalidité et à l'assurance médicale et dentaire des employés. Il s'agit de régimes d'assurance privés dont les primes sont assumées conjointement par le CSB et ses employés. Le CSB administre en outre son propre régime d'assurance invalidité de courte durée, dont il assume les frais à titre de congés pour cause de maladie ou d'accident. Les dépenses relatives aux congés sabbatiques et d'étude du personnel enseignant sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel ces congés sont pris. Le CSB comptabilise les congés annuels à venir de tous les membres de son personnel, ainsi que les congés administratifs.

Le régime de pension du CSB est un régime à cotisations déterminées, et les cotisations patronales qu'il y verse constituent sa seule obligation car il n'encourt aucune responsabilité quant au rendement des placements effectués dans le cadre du régime.

Le Bureau des gouverneurs entend étudier la possibilité de modifier le régime de retraite afin de prévoir une rente annuelle minimale fondée sur le nombre d'années de service et les gains antérieurs des employés participants.

En prévision d'une telle modification, le Bureau a mis en réserve une somme 1 100 000 $ en tant qu'affectation d'origine interne, sous réserve des résultats de l'analyse de faisabilité qui sera entreprise au cours de l'exercice 2003-2004. Aucune évaluation n'a été faite en vue de déterminer si cette somme sera suffisante pour la mise en œuvre de la modification ainsi projetée.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du CSB comprennent les espèces et quasi-espèces, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les frais courus. À moins d'indication contraire, la direction du CSB est d'avis qu'il n'est pas exposé à des risques d'intérêts, de change ou de crédit importants provenant de ces états financiers. Le CSB n'a fait l'acquisition d'aucun produit financier dérivé, que ce soit à titre d'instruments de couverture des risques de change ou de taux d'intérêt ou pour gérer les positions de change.

8. Engagements

Le CSB est locataire de pièces d'équipement inhérentes à ses activités. Les dates d'expiration des contrats de location visés s'échelonneront sur les cinq prochains exercices financiers. Les loyers ainsi exigibles s'élèvent à moins de 100 000 $ par année.

9. Taxes foncières

Les taxes foncières s'élevaient à 342 253 $ (2002-2003), comparativement à 428 820 $ (2001-2002). En 2001, le gouvernement manitobain avait annoncé l'élimination progressive, sur une période de cinq ans, des taxes foncières imputables aux universités; les subventions provinciales n'ont subi aucune réduction.

10. Fonds de dotation – L'Oeuvre des Bourses du Collège de Saint-Boniface

Le 31 mars 2003, le fonds de dotation administré par le CSB au nom de L'Oeuvre des Bourses du Collège de Saint-Boniface a été consolidé avec les comptes du CSB. Son solde de 286 635 $ a donc été combiné aux donations reçues par le CSB au cours de l'exercice, et est comptabilisé à titre de revenus du Fonds de développement.

11. Éléments extraordinaires

Au cours de l'exercice financier le Fonds d'opération générale a connu une hausse extraordinaire de 939 000 $

Cette hausse découle surtout de l'issue d'un appel qu'a interjeté le CSB d'un avis de cotisation de taxes foncières relatif à des exercices financiers antérieurs, qui a conduit à une réévaluation, à de nouveaux calculs et à de nouveaux avis de cotisation pour trois exercices financiers, pour un montant total de 834 000 $.

12. Soldes des fonds à affectations d'origine interne

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 $	000 $	000 $	000 $
Fonds de développement				
Recherche et bibliothèque	-	300	-	300
Bourses et prix	-	2 000	-	2,000
Soutien aux langues française et anglaise	-	500	-	500
Jumelage de dons	-	500	-	500
Immobilisations (sauf immeubles)	175	135	-	310
	175	3 435	-	3,610

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 $	000 $	000 $	000 $
Affectations particulières / Projets en cours :				
Recrutement et marketing	-	60	-	60
Réorganisation administrative	-	100	-	100
Réparation et remplacement d'équipement	-	300	-	300
Frais juridiques imprévus	-	500	-	500
Privilèges contractuels des employés	-	300	-	300
	-	1 260	-	1 260

	Début de l'exercice	Opérations majorations	Retraits	Fin de l'exercice
	000 $	000 $	000 $	000 $
Affectations particulières / Projets à venir :				
Modification du régime de pension	1 000	100	-	1 100
Résidence pour étudiants	-	1 000	-	1 000
Jumelage de dons	-	500	-	500
Sécurité informatique	-	100	-	100
Financement transitionnel des programmes	-	1 500	-	1 500
	1 000	3 200	-	4 200
Fonds grevés d'affectations d'origine interne	1 175	7 895	-	9 070

À compter du 1er avril 2003, les fonds de développement grevés d'affectations d'origine interne portent intérêt au taux annuel de 5 %. Cette mesure vise à protéger les soldes contre les effets de l'inflation, et à faire en sorte qu'ils augmentent malgré celle-ci.

Les fonds d'affectations particulières, projets en cours sont destinés à combler la différence entre le montant des dépenses requises et le montant qui avait été budgété à cet égard, sous réserve de l'approbation du Bureau des gouverneurs. Les fonds d'affectation particulières, projets à venir sont destinés : a) à supporter les coûts de projets importants à venir dès que le financement manquant sera disponible et que les plans seront terminés (résidence pour étudiants et sécurité informatique); b) à mettre en œuvre des projets déjà prévus (importante campagne de financement – jumelage de dons, et modification du régime de pension); et c) à remédier à la diminution éventuelle et imprévue des subventions de soutien aux programmes scolaires (Financement transitionnel des programmes).

Voici la description sommaire de chacun des fonds grevés d'affectations d'origine interne :

Fonds de développement – Recherche et bibliothèque : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'ouvrages, lorsque surviennent des occasions ou des besoins exceptionnels.

Fonds de développement – Bourses et prix : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à augmenter le montant annuellement budgété pour l'attribution des bourses aux étudiants qui sont issues des affectations d'origine externe du Fonds de développement et des subventions et dons annuels.

Fonds de développement – Soutien aux langues française et anglaise : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les services de soutien visant à améliorer la maîtrise des langues française et anglaise chez les étudiants du CSB.

Fonds de développement – Jumelage de dons : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance du montant annuellement budgété au soutien des collectes de fonds annuelles, lorsque surviennent des occasions exceptionnelles.

Fonds de développement – Immobilisations (sauf immeubles) : les revenus de placement générés par le solde de ce fonds sont destinés à suppléer à l'insuffisance des montants annuellement budgétés pour les acquisitions technologiques, académiques et administratives, afin de permettre au CSB de saisir des occasions exceptionnelles et de combler des besoins imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Recrutement et marketing : on peut y faire des retraits en vue de mieux pouvoir saisir les occasions imprévues de recruter des étudiants et du personnel enseignant, et en vue de favoriser la réussite des initiatives de marketing. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Réorganisation administrative : sur la recommandation du Vérificateur général, le CSB augmentera l'effectif de son personnel administratif. Les détenteurs de ces nouveaux postes auront besoin de bureaux, d'ameublement et d'équipement. Or c'est ce fonds qui, à cette fin, suppléera à l'insuffisance du montant annuellement budgété pour les acquisitions d'immobilisations de moindre importance. Ce fonds sera supprimé lorsqu'il sera épuisé.

Affectation particulière, Projet en cours – Réparation et remplacement d'équipement : on peut y faire des retraits en vue de supporter le coût des réparations et remplacements d'équipement imprévus. Tout retrait est remboursé dans les deux ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Frais juridiques imprévus : ce fonds est destiné à supporter le coût des frais juridiques découlant d'événements imprévus. Tout retrait est remboursé dans les cinq ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet en cours – Privilèges contractuels des employés : en vertu de la convention collective, les membres du personnel enseignant peuvent prendre des congés sabbatiques et d'étude, et des prévisions budgétaires sont établies chaque année en vue d'en supporter le coût pendant l'exercice financier suivant. Ce fonds est destiné à supporter les frais imprévus et connexes qui peuvent découler des différences d'échelonnement et de tout autre facteur. Tout retrait est remboursé dans les trois ans, pourvu qu'il reste suffisamment de fonds non affectés pour ce faire.

Affectation particulière, Projet à venir – Modification du régime de pension : ce fonds est destiné à favoriser la modification du régime de pension actuel, de sorte que les employés participants puissent choisir de toucher une rente. Une analyse de faisabilité sera menée à cet égard au cours de l'exercice 2003-2004. Si la modification est mise en œuvre, il se peut que le solde de ce fonds soit insuffisant et qu'il soit nécessaire d'y effectuer un autre transfert d'actifs nets non affectés. Quels que soient les résultats de l'analyse de faisabilité, le Bureau des gouverneurs n'est nullement tenu d'apporter une telle modification au régime de pension.

Affectation particulière, Projet à venir – Résidence pour étudiants : le CSB a l'intention d'établir une nouvelle résidence pour les étudiants. Il n'offre actuellement le gîte qu'à 5 % de ses étudiants, ce qui est nettement insuffisant pour un établissement d'enseignement dont la clientèle compte la plus grande proportion d'étudiants étrangers parmi les universités manitobaines. En général, lorsqu'un projet d'immobilisations est financé par le gouvernement provincial, l'établissement visé doit également assumer une part du financement.

Affectation particulière, Projet à venir – Jumelage de dons : le CSB a l'intention de mettre éventuellement sur pied une importante campagne de financement, et ce fonds vise à rendre ce projet financièrement possible.

Affectation particulière, Projet à venir – Sécurité informatique : le CSB a l'intention d'améliorer ses fonctions et procédures de sécurité informatique, et ce fonds permet d'étudier en détail les exigences applicables et les diverses possibilités offertes.

Affectation particulière, Projet à venir – Financement transitionnel des programmes : les coûts associés aux programmes sont souvent, par leur nature même, des charges fixes. Or il serait impossible de contrebalancer rapidement une réduction du financement par une réduction équivalente des dépenses. Ce fonds assure au CSB une sécurité financière en lui permettant d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation à long terme dont le financement n'est assuré qu'à court terme et de façon renouvelable.

13. Redressement de l'exercice antérieur

Auparavant, le CSB ne comptabilisait pas tous les apports affectés qu'il avait reçus au cours d'un exercice financier dans les recettes dudit exercice. Il ne comptabilisait certains d'entre eux que dans les recettes d'un exercice postérieur, soit l'exercice au cours duquel les dépenses y relatives avaient été engagées. Or selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, tous les apports affectés doivent être comptabilisés dans les recettes de l'exercice au cours duquel ils ont été reçus, sauf quelques exceptions qui de toute façon ne s'appliquaient pas dans les cas concernés.

Le CSB a par conséquent retraité ces données en réduisant le solde, au 31 mars 2001, des apports reportés, et en comptabilisant les apports affectés visés dans les recettes de l'exercice 2000-2001.

C'est pourquoi le montant du solde des fonds non affectés, au 31 mars 2002, a augmenté de 812 000 $.

14. Estimation des montants

Pour dresser les états financiers, la direction recourt à des estimations et des hypothèses qui déterminent les montants qui y sont consignés, qu'il s'agisse des montants d'actif et de passif à la date des états financiers, ou des montants des revenus et des dépenses pour l'exercice financier concerné. Il est possible que les résultats financiers réels diffèrent des montants ainsi estimés.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres du dernier exercice financier ont été classifiés afin de mieux les intégrer à la présentation des états financiers de l'exercice courant.

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée du bilan par fonds

Au 31 mars 2003

	Opération générale	Immobilisations	Développement	2003	2002
	000 $	000 $	000 $	000 $	000 $
Actif					
Actif à court terme					
Espèces et quasi-espèces (note 3)	18 651	-	727	19 378	18 622
Comptes à recevoir et autres actifs	1 718	-	145	1 863	2 025
	20 369	-	872	21 241	20 647
Immobilisations (note 4)	-	9 839	-	9 839	6 742
Inter-fonds	(5 116)	-	5 116	-	-
	15 253	9 839	5 988	31 080	27 389
Passif et soldes de fonds					
Passif à court terme					
Comptes à payer et frais courus	2 651	-	4	2 655	2 503
Revenus reportés	372	-	-	372	657
Contributions reportées (note 5)	1 721	-	-	1 721	2 952
	4 744	-	4	4 748	6 112
Soldes de fonds					
Non grevés d'affectations	1 439	-	-	1 439	8 011
Affectations d'origine interne (note 12)	9 070	-	-	9 070	1 175
Investis en immobilisations	-	9 839	-	9 839	6 742
Fonds de développement	-	-	5 984	5 984	5 349
	10 509	9 839	5 984	26 332	21 277
	15 253	9 839	5 988	31 080	27 389

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée des résultats par fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Opération générale	Immobilisations	Développement	2003	2002
	000 $	000 $	000 $	000 $	000 $
Revenus					
Subventions - fédéral	3 450	1 795	-	5 245	3 519
Subventions - provincial	8 965	1 170	-	10 135	9 034
Droits de scolarité	2 563	-	-	2 563	2 485
Dons	-	-	772	772	622
Intérêts	730	-	207	937	1 038
Autres revenus	1 185	-	130	1 315	834
	16 893	2 965	1 109	20 967	17 532
Dépenses					
Salaires	10 299	-	50	10 349	9 321
Avantages sociaux	1 284	-	4	1 288	1 234
Matériel et autres	3 356	-	105	3 461	3 064
Services publics	286	-	-	286	267
Bourses et prix	271	-	178	449	436
Déplacements et conférences	208	-	2	210	183
Amortissement des immobilisations	-	808	-	808	698
	15 704	808	339	16 851	15 203
Excédent des revenus sur dépenses avant éléments extraordinaires	1 189	2 157	770	4 116	2 329
Éléments extraordinaires (Note 11)	939	-	-	939	-
Excédent des revenus sur dépenses	2 128	2 157	770	5 055	2 329

COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE
Cédule détaillée des résultats du fonds d'opération générale

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	Universitaire 000 $	École technique et professionnelle 000 $	Éducation permanente 000 $	Fonds administratif 000 $	Institut Joseph-Dubuc 000 $	Centre de recherche 000 $	Centre d'études franco-canadiennes de l'ouest 000 $	2003 000 $	2002 000 $
Revenus									
Subventions - fédéral	-	734	155	2 408	146	7	-	3 450	3 144
Subventions - provincial	6 449	1 511	80	925	-	-	-	8 965	8 034
Droits de scolarité	1 789	291	483	-	-	-	-	2 563	2 485
Dons	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts	-	-	-	730	-	-	-	730	790
Autres revenus	60	3	312	518	231	60	1	1 185	788
	8 298	2 539	1 030	4 581	377	67	1	16 893	15 241
Dépenses									
Salaires	5 390	1 559	701	2 272	340	37	-	10 299	9 285
Avantages sociaux	722	194	83	239	40	6	-	1 284	1 231
Matériel et autres	1 712	452	241	923	7	20	1	3 356	3 008
Services publics	178	40	11	37	20	-	-	286	267
Bourses et prix	1	1	2	267	-	-	-	271	273
Déplacements et conférences	95	18	10	72	11	2	-	208	182
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	8 098	2 264	1 048	3 810	418	65	1	15 704	14 246
Excédent des revenus sur dépenses avant éléments extraordinaires	200	275	(18)	771	(41)	2	-	1 189	995
Éléments extraordinaires	105	-	-	834	-	-	-	939	-
Excédent des revenus sur dépenses	305	275	(18)	1 605	(41)	2	-	2 128	995